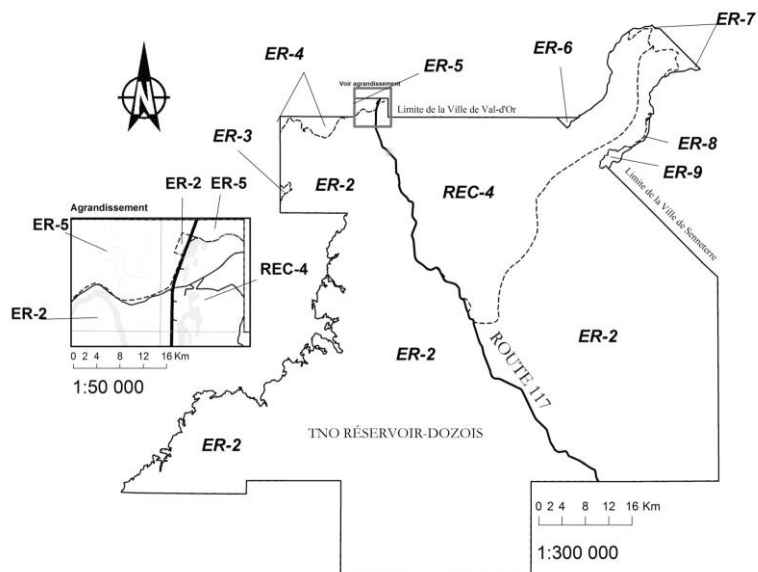


Approbation référendaire, second projet de règlement #346-01-21 applicable dans les TNO

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour le second projet de règlement # 446-01-21 modifiant le règlement de zonage # 229-06-07 applicable dans les TNO de la MRC.

- Lors d'une séance tenue le 17 février 2021, le conseil de la MRC a adopté le second projet de règlement # 346-01-10. Ce règlement modifie le règlement de zonage # 229-06-07 en modifiant les dispositions portant sur les droits acquis afin d'autoriser la reconstruction, à la suite d'une démolition, et l'agrandissement d'un chalet de villégiature sous bail du gouvernement;
- Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble des territoires non organisés de la MRC ce qui comprend l'ensemble des zones ER-2 à ER-9 et la zone REC-4 afin qu'il soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter. Une copie du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.
- Pour être valide, toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - être reçue au bureau de la MRC (42 pl. Hammond, Val-d'Or (Qc) J9P 3A9) au plus tard le 16 avril 2021;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées des zones ER-2 à ER-9 et la zone REC-4.



- Les renseignements permettant de déterminer qu'elles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en communiquant par courriel à la MRC à reception@mrcvo.qc.ca;
- Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;
- Le second projet de règlement peut être consulté sur le site WEB de la MRC [en cliquant ici](#).

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, à Val-d'Or, ce _____ (6e) jour d'avril deux mille vingt et un.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Christian Riopel

CR/ms